Note d'orientation politique: le bassin des Grands Lacs - un modèle de coopération transfrontalière

Rappel historique et mise en contexte

Les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent forment un système hydrologique unique qui relie le continent de l'Amérique du Nord à l'océan Atlantique.
Le système contient plus de 80% de l'eau douce de surface de l'ensemble de l'Amérique du Nord, et constitue l'habitat pour plus de 350 espèces de poissons et plus de 3500 espèces de plantes et d'animaux. Malgré le volume d'eau immense, la décharge du système est relativement restreinte. Par conséquent, les polluants s'accumulent et se concentrent dans les lacs. Le tiers de la frontière entre les États-Unis et le Canada est formé par ce système, et on y compte environ 40 millions de personnes en Ontario, au Québec, au Minnesota, au Wisconsin, dans l'Illinois, dans l'Indiana, au Michigan, dans l'Ohio, en Pennsylvanie, et dans l'état de New York.

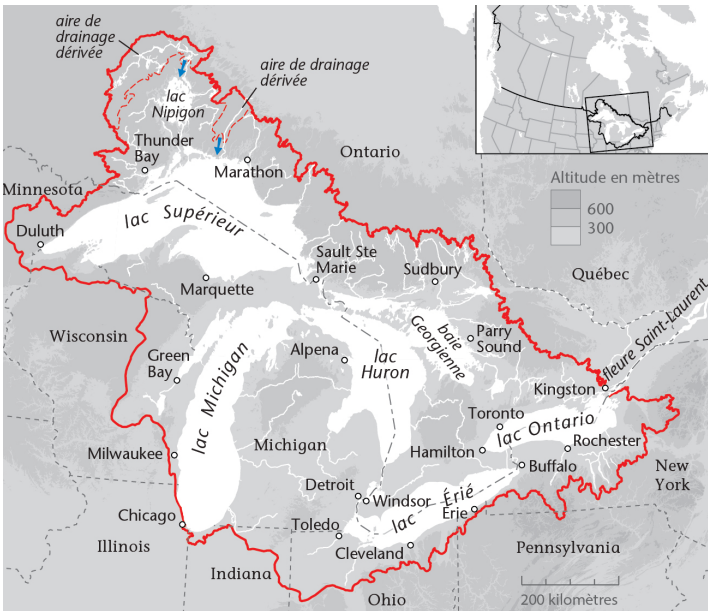

Source : carte originale. Cartographe : Éric Leinberger, Département de géographie, UBC.

Le bassin versant fournit l'eau potable à 23 millions de personnes, génère 1,5 millions d'emplois, et verse 62 milliards de dollars en salaires par année (une bonne partie de cet argent est liée à l'industrie du tourisme qui dépend de la protection du système).

Les Grands Lacs constituent un modèle de coopération transfrontalière ayant des retombées positives. Voici quelques exemples tirés de la longue histoire de la coopération transfrontalière dans le bassin des Grands Lacs:

- L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (ARQEGL) de 1972, et les amendments apportés en 1978;
- La signature de la Charte des Grands Lacs en 1985 (un processus d'avis et de consultation pour tout nouvel usage d'importance majeure, les nouveaux travaux de détournement des eaux, ou la consommation de l'eau provenant des Grands Lacs);
- Les plans d'action pour l'assainissement qui ont évolué en plan d'aménagement panlacustre;
- L'Accord des Grands Lacs de 2008 qui a établi des normes communes relatives à la consommation d'eau pour tout le bassin et a confirmé le statut de l'organisme régional chargé de la mise en œuvre de l'Accord des Grands Lacs.

Défis et possibilités

Les principaux défis de taille qui nous menacent sont les changements climatiques, les espèces envahissantes, le développement de sources d'énergie, et la pollution de l'eau. Les modèles récents sur les changements climatiques annoncent de moins importante baisse des niveaux d'eau que ceux que l'on avait estimés (et dans certains cas, on prédit même des hausses en raison des changements dans les modèles de précipitation), mais les températures de l'air et de l'eau vont continuer d'augmenter d'ici la fin du siècle et avoir des incidences considérables sur les ressources halieutiques et fauniques, la qualité de l'eau, le tourisme, et le transport maritime.

Le potentiel des réserves en pétrole et gaz dans les Grands Lacs est élevé. Il est établi à 465 millions de barils de pétrole et à 6,7 billions de pieds cubiques (2,0 billions de mètres cubiques) de gaz naturel. Le forage comporte des risques pour le système d'eau douce de la région.

La qualité de l'eau est toujours menacée par la pollution de diverses sources, dont les eaux usées municipales et industrielles, le dépôt de polluants atmosphériques, et la contamination des sédiments, des eaux de ruissellement et souterraines. Le phosphore par ruissellement contribue à la floraison d'algues, et les substances présentent dans les produits de consommation (y compris les retardateurs de flamme, les plastifiants, les médicaments, et les produits de soins personnels) se retrouvent maintenant dans les lacs et peut poser des risques à la santé.

Le plus grand défi est peut-être celui de la menace des espèces envahissantes. Au moins 185 espèces envahissantes identifiées se sont introduites dans les lacs, et elles sont souvent présentes dans les eaux de ballast déchargées par les navires. Les espèces comme la lamproie marine et la moule zébrée ont grandement ravagé l'industrie de la pêche, et la carpe asiatique est une menace d'une ampleur semblable. La microflore et microfaune, de même que les maladies exotiques, mettent aussi en péril les écosystèmes qui soutiennent les industries de la pêche et du tourisme.

Recommandations

Le succès qu'à connu la coopération transfrontalière dans le passé peut servir de modèle pour les accords novateurs à venir. La Commission mixte internationale est sans doute un moyen efficace d'empêcher l'escalade de litiges internationaux dans le bassin des Grands Lacs. C'est pourquoi les deux parties devraient réaffirmer leur engagement. Soumis aux aléas des changements climatiques, l'Accord des Grands Lacs pourrait devenir une politique idéale pour mieux préparer les régions à faire face aux nouvelles conditions puisque l'Accord ne propose pas de prévisions sur l'approvisionnement en eau et de mode de partage définitif. Plutôt, il exige que les états régissent globalement les niveaux de consommation pour répondre entre autres aux normes relatives à la conservation de l'eau et à la protection des écosystèmes.

La coopération peut également servir au développement de sources d'énergie. Présentement, le gouvernement fédéral des États-Unis et la plupart des états ont interdit les puits de pétrole et de gaz dans les Grands Lacs. Pourtant, le Canada autorise toujours le forage gazier en haute mer et les forages directionnels pétroliers. Au cours de l'été de 2010, plus de 20 membres de la Chambre des représentants des états des Grands Lacs ont envoyé une lettre au président américain Barack Obama, au premier ministre canadien Stephen Harper, et à la Commission mixte internationale dans laquelle ils les invitent à évaluer les pratiques du Canada en matière de forage en termes de sécurité, des impacts sur l'environnement, et des plans d'urgence en cas de déversement de pétrole.

En ce qui a trait à la pollution éventuelle et aux problèmes reliés à la qualité de l'eau, une révision de l'ARQEGL est présentement en cours et les deux nations ont un intérêt commun de s'assurer que la nouvelle entente traite suffisamment les menaces que font peser les nouveaux polluants.

Il est peut-être nécessaire, compte tenu des conditions politiques et écologiques actuelles, d'agir le plus rapidement possible en collaboration sur la question des espèces envahissantes. En particulier, le développement de nouvelles procédures et de technologies de vidange des eaux de ballast rendent possibles les nouvelles mesures règlementaires qui soient adaptées à la réalité locale.

Remarque: cette note d'orientation politique s'appuie sur les travaux de recherche présentés dans l'ouvrage *Water without Borders? Canada, the United States and Shared Waters* (Presses de l'Université de Toronto), sous la direction des Dres E. Norman, A. Cohen, et K. Bakker. Cette note repose en partie sur le chapitre rédigé par Jamie Linton et Noah Hall. Elle compte parmi un ensemble de notes d'orientation politique soutenues financièrement par la Fondation Walter et Duncan Gordan qui portent sur les « points critiques » de la gouvernance canado-américaine transfrontalière. Les notes d'orientation politique sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.watergovernance.ca

PROGRAMME SUR
LA GOUVERNANCE DE L'EAU
Université de la Colombie-Britannique
439 – 2202 Main Mall, Vancouver BC Canada V6T 1Z4
téléphone 604 822 6474 | télécopieur 604 822 9250
www.watergovernance.ca | www.geog.ubc.ca

Walter & Duncan GORDON FOUNDATION
UN GRAND MERCI À NOS BAILLEURS DE FONDS